

PLAN D'EVACUATION

Ce plan doit permettre, dans le cadre d'une structure scolaire, de faire face à un accident majeur à l'intérieur de la structure, de type :
Incendie – enfumage

Au déclenchement de la sirène d'alerte, les enfants sont conduits par classe à l'extérieur du bâtiment, puis vers la salle des fêtes où ils sont regroupés.

La directrice alerte le centre de secours d'Annemasse (pompiers) et le service de police municipale pour que ceux-ci mettent en œuvre les moyens organiques de la commune pour accueillir les enfants à la salle des fêtes, guider les moyens de secours et assurer la sécurité des lieux.

CONSIGNES AUX PARENTS EN CAS D'ALERTE

- N'allez pas sur les lieux du sinistre....vous irez au devant du danger et vous gênez les services de sécurité et de secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école car un plan de mise en sûreté a été prévu à la salle des fêtes où vous pourrez les récupérer.

Vous pourrez vous renseigner uniquement auprès de la
mairie

04.50.92.04.01

SECURITE GROUPE SCOLAIRE

ETREMBIERES (74)

INFO – PARENTS D'ELEVES

*I – PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE
(P.P.M.S.)*

II- PLAN D'EVACUATION

École : J.J. Rousseau
Adresse : 197, Rue des Chamois
n° Tél. : 04 50 39 81 81 n° Fax : 04 50 37 99 25
Courriel : ce.0741162L@ac-grenoble.fr

